



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Monsieur HUSSON, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Madame MOUILLÈRE, pouvoir à Monsieur BODIN.

Absents :

Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

DATE DE
CONVOCAION
03 AVRIL 2025
DATE D'AFFICHAGE
03 AVRIL 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **19**

**OBJET : DÉPÔT
SUBVENTION
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
03 VOIRIE
COMMUNALE.**

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie
communale sont prévus pour l'année 2025 :

Ces travaux concernent :

- Chemin de « Les Durets »
- Chemin de « Bel Air »
- Chemin de « La Galouse »
- Chemin de « La Goutte au Bec »
- Chemin de « Les Ballets »
- Chemin de « Martinière »
- Chemin de « Le Peu »
- Réparation déformation de chaussée Rue Jean Macé

Suite à l'Appel d'Offres lancé dans le cadre du groupement de
commandes avec la Communauté de Communes Pays de
Lapalisse et les Communes d'Andelaroche, Droiturier, Saint-Pierre
Laval et Isserpent. La tranche concernant la Commune de
Lapalisse est d'un montant de 82 466,20 €HT soit 98 959,44 €
TTC.

Le montant de la subvention déposée serait pour un montant de
82 466,20 € HT 30 % plafonné à 140 000 € : soit 24 739,86 €.

Le plan de financement serait établi comme suit :

CD03 : 24 739,86 €

Autofinancement : 57 726,34 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 22 AVR. 2025

Publié ou Notifié
le : - 8 AVR. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

